

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 20 octobre 2021

L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, EN LIEN AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE ONCO AURA, MET EN ŒUVRE LES PARCOURS DE SOINS GLOBAUX APRÈS LE TRAITEMENT D'UN CANCER

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité développer dans la région des parcours de soins après cancer, au plus près du domicile des patients. À travers ces parcours, les patients peuvent bénéficier d'un bilan d'activité physique adaptée et d'un bilan diététique et/ou psychologique, avec des consultations possibles pour ces deux spécialités. 22 structures ont été retenues suite à [l'appel à projets lancé par l'ARS en avril 2021](#). Elles devront organiser ces parcours et en assurer la coordination.

Améliorer la qualité de vie et prévenir les rechutes

Ces parcours de soins visent à proposer à des patients, d'effectuer un **bilan fonctionnel et motivationnel d'Activité physique adaptée (APA)** ainsi qu'un **bilan et des consultations de suivi diététique et psychologique**, au plus près de leur domicile.

L'objectif est d'**améliorer la qualité de vie et la reprise d'une vie « normale », réduire les risques de séquelles et prévenir les rechutes** de tout patient atteint de cancer.

Une très grande majorité d'établissements autorisés au traitement du cancer réalise déjà des soins de support à la suite des traitements actifs, et des associations de patients ont investi ce champ des soins oncologiques à tous les stades du traitement. L'enjeu de ces parcours de soins globaux réside dans la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**, avec une **approche décloisonnée** et une **couverture optimale de la région** en soins après cancer. Certains parcours ciblent un public spécifique que sont les **enfants** et les **Adolescents et jeunes adultes (AJA)**.

Le contenu et les modalités du parcours sont précisés dans le cahier des charges régional (voir plus bas).

Concrètement, le cancérologue, le médecin traitant ou le pédiatre prescrit ces trois types de soins oncologiques de support, jusqu'à 12 mois après la fin des traitements actifs. Le parcours peut être dispensé dans les 12 mois suivant la réalisation du premier bilan.

Aucune participation financière n'est demandée au patient pris en charge par la structure porteuse (à l'exception des séances d'Activité physique adaptée (APA) qui ne sont pas comprises dans le forfait), dans la limite d'un parcours de soins global après traitement d'un cancer annuel de 180 € maximum par patient.

18 structures tous publics et 4 dispositifs dédiés à la prise en charge des adolescents et jeunes adultes dans la région

Des structures porteuses coordonnent ces soins de supports. Elles organisent avec des professionnels (salariés et/ou sous contrat) et/ou avec des associations (par exemple, les Dispositifs d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (DAPAP)), l'ensemble du parcours de soins de support du patient et d'en assurer sa coordination.

Contact presse

Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Chaque structure assure également les liens avec les professionnels et les structures de son territoire d'intervention ainsi que le recueil des données nécessaires à l'évaluation territoriale du dispositif.

Parmi les 22 structures retenues par l'ARS dans le cadre de l'appel à projets, la majorité sont des associations de patients, mais également des Maisons de santé pluri professionnelles (MSP), des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), des Soins de suite et de réadaptation (SSR) et des établissements de santé.

Quatre sont des dispositifs pédiatriques « Adolescents et jeunes adultes » (AJA) qui couvrent le territoire régional et sont portés par le Centre Léon Bérard / Hospices civils de Lyon, les CHU de Clermont-Ferrand et de Grenoble et l'Institut de cancérologie Lucien Neuwirth.

Des structures soutenues par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et suivies par un comité régional

Au-delà de l'enveloppe nationale attribuée dans le cadre de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour financer les bilans et consultations, **l'ARS a décidé de mobiliser son Fonds d'intervention régional (FIR) pour participer au coût de la coordination, du suivi et de l'évaluation** supporté par les structures de ville porteuses, **pour un montant de 265 000 €.**

Un comité de suivi régional, composé de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, du réseau régional de cancérologie ONCO AURA, de représentants des professionnels de santé, d'établissements de santé, de l'université Lyon 1, de DAPAP et de la Ligue contre le cancer, s'est mis en place dès la mi-septembre.

Il accompagne le démarrage des parcours en termes de communication sur le dispositif, d'information des professionnels de santé prescripteurs et des patients et d'outillage des acteurs. Il veillera à définir les modalités d'évaluation des parcours afin de favoriser leur qualité.

Pour en savoir plus

- > [Consultez le cahier des charges régional des parcours de soins globaux après traitement d'un cancer en ARA](#)
- > Consultez le [portail de soins de support](#) de la [plateforme Ressources](#), portée par le réseau régional de cancérologie ONCO AURA
- > [Consultez la cartographie et la liste des structures.](#)
- > [Annuaire sport santé bien être Auvergne-Rhône-Alpes](#)